



COMITÉ DES FÊTES
Champagnac-la-Prune
Siret : 5009630300011

PROCÈS VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 30 novembre 2023

Présents : *Maryse CHASTANG, Sandra FAUCHER, Grégoire NAVEZ* (membres intérimaires du bureau)

Nicolas BERGES, Didier CHASTANG, Josiane et Serge LAMBERT, Aurore LANGEVIN, Benjamin LEMOINE (membres)

Marie-Claire et Daniel BROUSSE, Jean-Paul CHATAUR, Marie-Claude JAUILHAC, Christophe LARTET, Anne-Marie SOULARUE (bénévoles)

Annie BERNARD, Marie-Anne et Roland POUGET (représentants de la commune)

Excusés : *Chrystelle BIDAULT, Maurice COMBRET, Jordan DULTY*

INTRODUCTION

Lors de la dernière assemblée générale du 27 octobre, personne n'a candidaté pour être président(e). De ce fait, il avait été fixé cette AG extraordinaire pour décider du devenir du Comité des Fêtes « Ramène ta Prune ». Ce dernier peut, soit être mis en sommeil une année, soit prendre la forme d'une association loi 1901 en gouvernance collégiale qui ne nécessite ni une composition « classique » du bureau, ni une organisation « pyramidale ».

Afin que tout le monde comprenne bien les tenants et les aboutissants, il est expliqué le fonctionnement et l'organisation d'une telle structure.

La majorité des présents semble partant pour essayer au moins une année ce modèle car il serait dommage que tout soit réduit à néant après toutes ces années de bons et loyaux services.

Cette décision implique donc :

- l'approbation des nouveaux statuts,
- la démission du Conseil d'administration,
- la nomination des membres actifs,
- l'élection du collège solidaire,
- le règlement de la cotisation annuelle pour les membres actifs.

I/ APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Les nouveaux statuts sont distribués, lus et explicités. Certains articles sont modifiés et/ou corrigés. Ils seront envoyés en Préfecture pour leur validation.

Résultats :	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 1
-------------	----------	------------	----------------

II/ DÉMISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ensemble des membres du Conseil d'administration de leur fonction (présidente, trésorier et secrétaire) démissionne.

III/ NOMINATION DES MEMBRES ACTIFS

Les membres actifs, pour cette année, sont au nombre de 9. Il s'agit de Nicolas BERGÈS, Maryse CHASTANG, Sandra FAUCHER, Marie-Claude JAUILHAC, Serge et Josiane LAMBERT, Aurore LANGEVIN, Benjamin LEMOINE, Grégoire NAVEZ.

Il est à noter que plusieurs personnes de l'assistance indiquent leur volonté de participer ponctuellement à des manifestations. Une liste comprenant 5 personnes est établie (Marie-Claire et Daniel BROUSSE, Jean-Paul CHATAUR, Christophe LARTET, Anne-Marie SOLARUE). Ils seront nommés, selon l'article 5 des nouveaux statuts, les soutiens.

IV/ ÉLECTION DU COLLÈGE SOLIDAIRE

Selon les articles 5, 8 et 10 des nouveaux statuts, les membres actifs élisent, à main levée, pour l'année 2024, les collégiens (= membres du Collège solidaire). Ont été élus 5 collégiens : Nicolas BERGÈS, Sandra FAUCHER, Aurore LANGEVIN, Benjamin LEMOINE, Grégoire NAVEZ.

Il est à noter que la responsabilité juridique sera conjointe à l'ensemble des collégiens.

Résultats :	Pour : 7	Contre : 0	Abstentions : 2
-------------	----------	------------	-----------------

V/ COTISATION ANNUELLE

Fixée à 1€ pour 2024, chaque membre actif règle ce jour sa cotisation selon l'article 6 des nouveaux statuts.

Séance levée à 20h50

*Champagnac-la-Prune, le 26/12/2023
Fait par le Collège solidaire*